

Règlement du concours de haïkus Animasia 2011

1. Dans le cadre du festival Animasia 2011, l'association Mandora organise un **concours haïkus** sur le thème « **La jeunesse en Asie** ». Le haïku est une forme poétique d'origine japonaise, à forte composante symbolique. Il s'agit d'un petit poème extrêmement bref visant à dire l'évanescence des choses. Les occidentaux ont choisi de transposer le haïku japonais sous la forme d'un tercet de 3 vers de 5, 7 et 5 syllabes.

Exemples :

Lumière du soleil
Une ombre sur mon visage
Cerisier en fleur

Aube vermeille
Naît la rose merveille
Sous un nouvel air

2. Le concours est ouvert **à partir du 2 mai 2011**. Les participants pourront envoyer leur participation **jusqu'au 2 octobre 2011, 12h00**. Par voie postale, les envois seront adressés à l'adresse suivante :

Association Mandora - Concours de haïkus Animasia 2011
Place de la Ve république
33600 Pessac

Par voie électronique : culture@mandora.fr, en précisant « Concours de haïkus Animasia 2011 » dans l'objet du message. Vous pourrez aussi déposer votre haïku à l'espace loisirs durant le festival.

3. Chaque participant peut proposer **2 haïkus maximum**.

4. Le candidat indiquera dans sa lettre, son message électronique ou dans un fichier spécifique ses coordonnées complètes (nom, prénom, âge, adresses postale et électronique, numéro de téléphone).

5. En s'inscrivant au concours, le candidat valide toutes les clauses, sans restriction, du règlement.

6. Tout participant accepte par avance de divulguer ses noms et prénoms qui pourront être mentionnés lors du Festival Animasia et sur le site Internet de du festival.

7. Sera considérée comme non-valide toute participation comprenant un dossier de candidature incomplet, l'indication de coordonnées erronées ou la réception d'une candidature postérieure à la date limite de dépôt.

8. Deux prix seront remis : le **prix du jury** et le **prix du public**.

9. Le jury, composé de bénévoles de l'association Mandora, sélectionnera les lauréats selon les critères suivants : qualité esthétique, qualité technique, créativité.

10. Le public pourra voter pour son haïku favori lors du week-end du festival. Le haïku remportant le plus de voix gagnera le prix du public.

11. Les lauréats recevront un prix (non déterminé actuellement).

12. Les haïkus lauréats pourront être publiés sur le site Internet du festival.

13. Les participants au concours s'engagent à céder gracieusement leurs haïkus à Mandora. L'utilisation de ces haïkus servira à valoriser le festival sans but lucratif. Aucune utilisation commerciale ne sera faite des haïkus.

14. Le candidat garantit qu'il est titulaire des droits d'auteurs des haïkus envoyées et autorise leur reproduction gratuite par Mandora. Il renonce à réclamer des avantages matériels liés à leurs utilisations quelle qu'elles soient. En aucun cas il ne sera versé au candidat de droit d'auteur.